

BUREAUX
ROUBAIX - 49-51, Grande-Rue, Tél. 37.23, 37.25 et 37.26
TOURCOING - 23, rue Capet, Tél. 57
LEZEL - 11, rue Faidherbe, Tél. 139.21
PARIS - 23, boulevard Pétionnière, Tél. Pétionnière 7124
BOUSQUET - 10, rue de la Station, Tél. 5.64
ANCIENS DIRECTEURS
 Jean Bobois
 Alfred Bobois
 Madame Alfred Bobois

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix-Tourcoing et de la Région

Achat Bijoux
 MONTRES
 BRILLANTS
 ARGENT
COURS STABLES
 Plus cher qu'ailleurs
BOUSQUET
 - EXPERT -
 42, rue de la Vierge, 42
 ROUBAIX

La mise en application du code de la famille

Le gouvernement a précisé, par un décret rendu le 16 décembre, les modalités d'application du Code de défense de la famille.

Dans l'intérêt général, il convient de s'en féliciter. Car plus jamais, dans la situation présente, la famille française doit être encouragée et soutenue. Si l'état de guerre oblige le pays à une effroyable consommation de capitaux, on peut bien affirmer que tous ceux qu'il réservera à la protection des foyers seront des plus productifs.

Cet état de guerre impose toutefois, dans le temps, certains aménagements. L'extension à toutes les catégories d'attributaires des allocations familiales ne pouvait se réaliser qu'avec le délai nécessaire à la mise en route d'organismes nouveaux. Le décret du 29 juillet avait fixé ce délai à cinq mois. Il a été impossible dans la situation présente de le mettre à profit. Le délai est donc prorogé jusqu'au 1^{er} avril prochain. A cette date, qu'il est indiquée comme certaine, l'application sera établie, c'est-à-dire que toutes les professions, libérales, artisanales, agricoles, seront mises sur le même pied, au regard des allocations, et que, pour tous les ayants-droit, le chiffre de ces allocations sera considérablement relevé.

C'est, de même, à dater du 1^{er} avril que sera attribuée l'allocation spéciale de la mère au foyer.

La mobilisation empêchant nombre de bénéficiaires d'intervenir, comme il était prévu, dans le règlement des cotisations, des exonérations totales ou partielles sont prévues, pour diverses catégories de petits agriculteurs et de travailleurs indépendants. Les familles des mobilisés pourront bénéficier des allocations. Le décret règle en même temps la question des cumuls avec les allocations militaires.

La situation est plus simple pour le cas des salariés du commerce et de l'industrie. Le régime du Code de la famille entre donc, pour eux, immédiatement en vigueur.

Sera, en outre, appliquée, à partir du 1^{er} janvier 1940 — et ce sont là de belles échéances, en perspective plus ou moins proche, pour les jeunes ménages — la prime à la première naissance. On le sait, cette prime est réservée au premier enfant de nationalité française, né viable et légitime, à la condition que la naissance survienne dans les deux années qui suivent la célébration du mariage. Le taux en est variable, sans jamais être inférieur à 2.000 francs. A titre transitoire, durant l'année 1940, et, au 29 juillet 1939, les parents étaient mariés depuis moins de deux ans, la prime sera accordée à la première naissance.

Rappelons que cette prime est payable en deux échéances, moitié lors de la naissance, moitié six mois après, si l'enfant est toujours vivant, et à la charge de ses parents.

C'est encore le 1^{er} janvier que sera mise en vigueur une mesure d'une haute portée sociale, le contrat de salaire différé. Il s'agit ici d'une disposition sauvegardant, à l'ouverture de la succession paternelle et du partage des biens, l'intérêt des jeunes ruraux, qui, au lieu d'abandonner leurs parents pour chercher ailleurs une situation lucrative, sont demeurés à la terre, auxiliaires volontaires, et peutribués, de leurs ascendants. Ils retrouveront alors ce qu'ils auraient dû légitimement gagner.

Quant aux prêts au mariage, réservés par le Code aux agriculteurs, ils ne seront, provisoirement, pas alloués, et aucune date n'est fixée pour leur attribution. C'est d'ailleurs compréhensible. La mobilisation a pour résultat — inéluctable

Du lac Ladoga à la mer Polaire LES RUSSES ONT MASSÉ SEIZE DIVISIONS

Contre chacune d'elles, les Finlandais ne peuvent aligner qu'un bataillon



Le maréchal Mannerheim (à droite) et ses collaborateurs, les généraux Ohquist et Oestermann.

Stockholm 27 décembre. — Du lac Ladoga à la mer Polaire, les Russes ont échelonné seize divisions, comprenant chacune 18.000 hommes. Les Finlandais ne peuvent opposer qu'un bataillon à chacune de ces divisions.

Le général Wallentus a déclaré, au cours d'une interview, que la nécessité d'une aide efficace à la Finlande, acquiert un caractère d'extrême urgence.

On a pu constater que de nombreux soldats et officiers russes, qui combattent dans le Nord, ont participé à l'invasion de la Pologne. Il s'agit de troupes mieux instruites militairement que celles qui ont été employées jusqu'ici.

On signale, d'autre part, que les Russes consument, en toute hâte, une voie ferrée dans la région de Leningrad et utilisent des tanks de fabrication allemande.

Les souffrances endurées par les Russes d'après toute description. La police finlandaise a été obligée de créer des détachements spéciaux pour secourir les déserteurs rouges qui erraient dans les bois, par une température de 35 degrés au-dessous de zéro. Les hommes morts de froid « comptent par centaines ».

Les souffrances endurées par les Finlandais sont aussi très dures. Les blessés, parmi les compagnies de secours avancées, sont obligés de parcourir de longues distances avant de pouvoir atteindre une ambulance. Ils y arrivent grâce à leur énergie et à leur endurance.

(Lire la suite page 2.)

CILLET PARISIEN Il faut graisser les rouages de l'administration

PARIS, 27 DÉCEMBRE (Minuit). — Le Sénat, qui a poursuivi mercredi l'examen du budget de 1940, en a terminé avec les dépenses. Il abordera jeudi matin la discussion de la loi de finances, à l'occasion de laquelle M. Paul Reynaud exposera sa politique économique et financière. Il reprendra, sous une forme plus ramassée, le thème qu'il a développé à la Chambre. Le temps presse, en effet, la Haute-Assemblée étant encore appelée à voter, avant la fin de l'année, les crédits militaires déjà adoptés par la Chambre.

Cette politique, le Sénat est tout disposé à approuver. Ce n'est pas au Luxembourg qu'il est opportun d'insister sur la nécessité des sacrifices, dans un pays obligé de soutenir une lutte qui risque d'être longue. Mais, si cette politique est une chose, le fonctionnement de la machine administrative en est une autre. Or, c'est celle-ci qui a été l'objet, au cours de la discussion des dépenses, de nombreuses critiques toutes formulées, d'ailleurs, non dans un esprit d'hostilité contre le Cabinet, mais, au contraire, dans une atmosphère d'union nationale et de collaboration.

De ces critiques, il ressort assez clairement que, si les mesures prises par le gouvernement sont généralement irréprochables dans leur principe, la façon dont elles sont exécutées laisse parfois à désirer. Il en résulte des grincements, voire l'arrêt même de certains rouages. Et le public, qui ne fait pas du « Journal officiel » sa lecture quotidienne, qui ne remonte pas jusqu'aux intentions, mais se borne à constater ce qui se passe et ce qui se dit au bas de l'échelle administrative, s'imagine quelquefois



Quelque part derrière le front, des pionniers français rentrent à leur cantonnement.

De violents séismes causent une véritable catastrophe en Turquie

Plusieurs villes sont partiellement détruites et de nombreux villages anéantis

ON COMPTE PLUSIEURS CENTAINES DE MORTS

Stamboul, 27 décembre. — De violents tremblements de terre ont ravagé plusieurs régions d'Anatolie. Les secousses ont causé l'écroulement d'importantes immeubles, de banques, de palais du gouvernement, de maisons du peuple, de mosquées, de minarets.

Les habitants, qui ont abandonné leurs maisons, campent en pleine campagne, malgré les froids rigoureux.

Dans certaines régions de l'est, c'est une véritable catastrophe.

Les villes de Ankara, Ordu, Amasya, Sivas, Tokat, Erzurum, sont partiellement détruites et de nombreux villages sont anéantis.

D'après les premières nouvelles, on signale plusieurs centaines de morts et autant de blessés.

Le gouvernement a envoyé d'urgence des secours sur les lieux, ainsi que les organisations du Croissant rouge.

Les champs de mines qui vont protéger la côte Est de l'Angleterre laisseront libre des chenaux surveillés où la sécurité de la navigation sera assurée

Londres, 27 décembre. — De nouveaux champs de mines britanniques ont été posés en mer du Nord, en guise de riposte à la guerre des mines magnétiques menée par l'Allemagne.

La batterie des mines qui doit être posée au large de la côte Est de l'Angleterre, doit s'étendre sur une longueur de 500 milles et une profondeur de 30 à 40 milles. Parallèlement à la côte, à 8 milles environ au large, depuis Kinnaird Head en Ecosse jusqu'à l'estuaire de la Tamise. Elle est destinée à assurer la sécurité de la navigation anglaise et neutre et aussi à tendre des pièges aux sous-marins et avions allemands.

Les mines seront espacées de façon telle que, selon les lois de la probabilité mathématique, il sera impossible à l'ennemi de les franchir. Jusqu'à présent, les côtes anglaises n'avaient été protégées que par trois champs de mines, relativement peu considérables. L'un d'environ 85 milles de long et de 20 milles de profondeur, au large de Fiamborough; l'autre, au large de l'estuaire de la Tamise, et un troisième dans le pas de Calais.

Tous les navires venant du Danemark et de Scandinavie devront contourner l'extrémité méridionale du champ de mines de l'estuaire de la Tamise. Plusieurs semaines s'écouleront vraisemblablement avant que les champs de mines de 500 milles de long et d'une superficie totale de 15.000 à 20.000 milles carrés atteignent leur maximum d'efficacité.

Les navires anglais et neutres disposeront d'un chenal extrêmement sûr, d'une largeur de 8 milles du Nord de l'Ecosse à la Tamise. La sécurité de ce chenal sera régulièrement assurée contre la menace des mines jetées par les hydravions ennemis. Si ceux-ci continuent à en jeter, ils seront forcés de venir au

Les communiqués officiels

Communiqué du 27 décembre au matin
 Rien d'important à signaler pendant la nuit.

Communiqué du 27 décembre au soir
 Activité marquée des patrouilles et reconnaissances, de part et d'autre, entre Molselle et Sarre.

Au cours des trois dernières semaines, deux sous-marins ennemis ont été attaqués avec succès par nos patrouilleurs, l'un, par l'avisos Commandant-Duboc, l'autre par les torpilleurs Sirocco et La Railleuse, opérant en liaison avec un appareil de l'aéronautique navale. Cela porte à trois en moins d'un mois le nombre de sous-marins à l'actif du Sirocco.



Marraine de nombreux soldats, Joséphine Baker est fort occupée à leur préparer des colis.

Propos de guerre

FEU LA PATENTE

Dame Patente est morte. Cette nouvelle qui ne fera pas couler beaucoup de larmes, a été annoncée aux députés par M. Paul Reynaud, vers le milieu de décembre. A la vérité, on savait que cette noble survivante des « Quatre Vieilles » était condamnée depuis longtemps et qu'elle ne se maintenait en vie que par les soins intéressés des ministres des finances. Chaque année, lors de la discussion du budget, le bruit de sa disparition circulait dans les couloirs de la Chambre. Des informateurs pressés enregistraient même la nouvelle de son décès dans leurs chroniques. Mais quelque temps plus tard on rencontrait Dame Patente plus alerte que jamais et légèrement engraisée dans le vestibule du percepteur.

La plaisanterie a duré quelque chose comme un quart de siècle. La guerre de 1914 avait épargné cette contribution impopulaire. La guerre de 1919 l'aura tuée. Il faut s'en réjouir, car aucune taxe n'était plus illogique et ne blessait davantage notre sens de l'équilibre et de la justice.

Autrefois, la patente se justifiait dans le cadre des vieilles traditions commerciales, quand l'impôt réel frappait la « chose » basée sur les apparences : l'aspect extérieur du magasin, son achalandage, son loyer. Mais aujourd'hui une véritable révolution née de la grande tourmente de 1914-1918 a bouleversé toutes les données économiques et les réalités commerciales et a

Rome s'apprête à fêter triomphalement le Souverain Pontife

Rome, 27 décembre. — Tout Rome est dans l'attente de l'événement qui, jeudi, aura pour cadre le palais du Quirinal, et qui verra pour la première fois, le Pape et les souverains italiens réunis dans la résidence principale de la Maison de Savoie.

Les préparatifs sont terminés au palais royal et sur tout le parcours que suivra le cortège du Pape. Les rues, qui relient le Vatican à la colline du Quirinal sont pavées à profusion et décorées de tentures; dans plusieurs d'entre elles des barrières ont été élevées pour contenir la foule qui se pressera, extrêmement nombreux, devant, derrière, derrière les cordons de troupe.

D'autres dispositions ont été prises par les autorités de police pour éviter que l'automobile du Pape ne soit l'objet de manifestations trop impétueuses de la part de la foule. Les journaux consacrent des colonnes entières et de nombreuses photographies à la visite du Souverain Pontife. Ils mettent en valeur sa signification et sa portée et célèbrent, dans de longs éditoriaux, les vertus du Pape régnant et de la dynastie de Savoie. Ils déclarent que M. Mussolini est le premier artisan de la nouvelle ère de paix entre le Saint-Siège et l'Italie, à laquelle le geste de S. S. Pie XII apporte une consécration définitive.

Près de deux cent cinquante sociétés communistes ont été dissoutes dans la Seine

Paris, 27 décembre. — Mercredi après-midi, la première chambre du tribunal civil qui présidait M. Mailleferat, a entendu les réquisitions de M. Dallant, substitut, et elle a prononcé la mise sous séquestre de quarante et une organisations. La plupart sont des syndicats qui obéissent aux mots d'ordre de la III^e Internationale et qui se trouvaient, par conséquent, en contravention avec le décret-loi du 26 septembre qui a prononcé la dissolution du parti communiste.

Ainsi, deux cent quarante-deux sociétés communistes se trouvent dissoutes à l'heure actuelle dans le département de la Seine et elles sont placées sous séquestre.

Le Sénat a terminé la discussion des budgets de dépenses

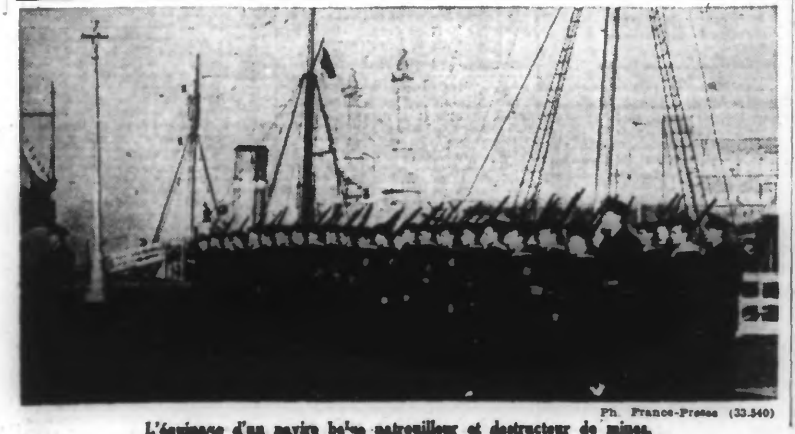
Paris, 27 décembre. — La séance s'ouvre à 9 h. 40, sous la présidence de M. Henri Merlot, vice-président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant

C'est sur l'ancien drapeau impérial que le capitaine Langsdorf s'est suicidé

Buenos Aires, 27 décembre. — Le capitaine Langsdorf, commandant de l'Admiral-Graf-von-Spee, s'est donné la mort, non sur le drapeau à croix gammée, mais sur l'ancien drapeau impérial.

Le commandant en second avait demandé aux autorités argentines que les marins internés fussent réunis sous sa surveillance. Les autorités ont décliné, au contraire, de les répartir dans le pays sans les soumettre à une discipline militaire.

Les autorités ont aussi refusé de leur droit à la requête du ministre d'Allemagne à Montevideo, qui exprimait le désir que les officiers de l'Admiral-Graf-von-Spee fussent inclus dans le cadre des attachés navals, dans les divers légations.



L'équipage d'un navire de mines-sauteur et destructeur de mines.



Des soldats indisciplinés s'exercent au tir à la mitrailleuse.